

numéro

15

*Revue d'***HISTOIRE**  
**MARITIME**

Histoire maritime  
Outre-mer  
Relations internationales

*Pêches et pêcheries  
en Europe occidentale  
du Moyen Âge à nos jours*

Daire & Langouët – 979-10-231-1872-8





**Revue  
d'histoire  
maritime**

**15**

**Pêche et pêcheries en Europe  
occidentale du Moyen Âge**

Les PUPS, désormais SUP, sont un service général  
de la faculté des Lettres de Sorbonne Université.

© Presses de l'université Paris-Sorbonne, 2012  
© Sorbonne Université Presses, 2021

ISBN papier : 978-2-84050-833-5  
PDF complet – 979-10-231-1869-8

TIRÉS À PART EN PDF :

Édito – 979-10-231-1870-4  
Introduction – 979-10-231-1871-1  
**Daire & Langouët – 979-10-231-1872-8**  
Bochaca, Arízaga Bolumburu & Gallicé – 979-10-231-1873-5  
Zysberg – 979-10-231-1874-2  
Michon – 979-10-231-1875-9  
Poulsen – 979-10-231-1876-6  
Sauzeau – 979-10-231-1877-3  
Schokkenbroek – 979-10-231-1878-0  
Levasseur – 979-10-231-1879-7  
Fichou – 979-10-231-1880-3  
Perrin – 979-10-231-1881-0  
Pencalet-Kerivel – 979-10-231-1882-7  
Boisson – 979-10-231-1883-4  
Varia Lesueur – 979-10-231-1884-1  
Varia Le Bouëdec – 979-10-231-1885-8  
Varia Blondy – 979-10-231-1886-5  
Chronique Hiet-Guihur – 979-10-231-1887-2  
Chronique Laget – 979-10-231-1888-9  
Comptes rendus, masters et thèses – 979-10-231-1889-6

Mise en page (2012) : Compo-Méca  
Version numérique (2021) : 3dzs/Emmanuel Marc Dubois

## SUP

Maison de la Recherche  
Sorbonne Université  
28, rue Serpente  
75006 Paris  
tél. : (33)(0)1 53 10 57 60

[sup@sorbonne-universite.fr](mailto:sup@sorbonne-universite.fr)

[sup.sorbonne-universite.fr](http://sup.sorbonne-universite.fr)

# SOMMAIRE

<b>Éditorial</b> .....	5
Jean-Pierre Poussou	

## DOSSIER

<b>Introduction</b>	
Gérard Le Bouëdec et Thierry Sauzeau.....	9
<b>Histoire des pêches et archéologie des anciens pièges à poissons : un patrimoine à la croisée des disciplines</b>	
Marie-Yvane Daire et Loïc Langouët.....	23
<b>Les pêches maritimes dans le golfe de Gascogne à la fin du Moyen Âge</b>	
Michel Bochaca, Beatriz Arízaga Bolumburu et Alain Gallicé .....	45
<b>Les terre-neuvas honfleurais (1665-1685)</b>	
André Zysberg.....	73
<b>Les marchands de Nantes et la pêche à la morue à Terre-Neuve au XVII<sup>e</sup> siècle</b>	
Bernard Michon.....	103
<b>Orange brille : les nombreuses tentatives pour imiter le modèle des pêcheries néerlandaises du hareng en mer du Nord et dans la Baltique (XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles)</b>	
Bo Poulsen .....	131
<b>Les pêches du littoral saintongeais, de Louis XIV à Napoléon III (1683-1860)</b>	
Thierry Sauzeau.....	161
<b>Une activité maritime néerlandaise au XIX<sup>e</sup> siècle : la chasse à la baleine et au phoque</b>	
Joost C. A. Schokkenbroek.....	183
<b>Naissance et développement de l'ostréiculture : l'exemple breton (1840-1939)</b>	
Olivier Levasseur.....	197

<b>La pêche sardinière et les conserveurs de poisson dans la Bretagne atlantique (1852-1914)</b>	
Jean-Christophe Fichou.....	221
<b>La pêche thonière en Sud Bretagne (1850-1943)</b>	
Michel Perrin .....	237
<b>La pêche langoustière française sur les côtes d’Afrique de l’ouest : Innovations et adaptations face aux mutations du xx<sup>e</sup> siècle</b>	
Françoise Pencanalet-Kerivel.....	265
<b>Le chalutage à vapeur à Lorient (1880-1939)</b>	
Pascal Boisson .....	287

#### VARIA

<b>La refondation de la défense des colonies françaises après 1763 et sa mise en œuvre lors de la guerre d’Indépendance américaine</b>	
Boris Lesueur.....	307
<b>Lorient ou la réussite improbable d’une invention maritime (xvii<sup>e</sup>-xviii<sup>e</sup> siècles)</b>	
Gérard Le Bouëdec .....	335
<b>L’Heptanèse et Malte sous domination britannique</b>	
Alain Blondy .....	357

#### CHRONIQUES

<b>Le Voyage dans la formation des missionnaires de la Société des Missions Étrangères, 1660-1791</b>	
Évelyne Hiet-Guihur .....	369
<b>La perception de la mer dans l’Europe du Nord-Ouest à la fin du Moyen Âge (xiii<sup>e</sup>-xv<sup>e</sup> siècle environ)</b>	
Frédérique Laget .....	375
<b>Comptes rendus</b> .....	385
<b>Masters et thèses</b> .....	395

HISTOIRE DES PÊCHES ET ARCHÉOLOGIE  
DES ANCIENS PIÈGES À POISSONS :  
UN PATRIMOINE À LA CROISÉE DES DISCIPLINES

*Marie-Yvane Daire et Loïc Langouët*

Grâce au jeu des marées, particulièrement importantes dans cette région du monde<sup>1</sup>, les estrans de l'ouest de la France constituent de larges espaces aux abondantes ressources naturelles sans cesse renouvelées et accessibles quotidiennement : à marée descendante, coquillages, poissons et crustacés se trouvent souvent piégés dans des mares ou trous d'eau. Il n'est pas surprenant que, dès la Préhistoire, l'Homme ait exploité cette source d'alimentation : à la période Mésolithique (8000 à 5000 av. J.-C.) puis au cours du Néolithique (5000 à 2000 av. J.-C.), des groupes humains, progressivement sédentarisés le long du littoral, ont commencé à construire des pièges à poissons fixes<sup>2</sup>, ainsi qu'en témoignent diverses découvertes archéologiques le long des côtes d'Irlande, de Grande-Bretagne, du Danemark et d'Allemagne<sup>3</sup>. La simplicité de mise en œuvre de ce mode de pêche et son efficacité expliquent que cette pratique ait traversé les âges et soit encore utilisée de nos jours dans

1 La Bretagne est, après la côte ouest de la Nouvelle-Écosse au Canada, la seconde région au monde pour l'importance de ses marées : Annette Lahaye-Collomb, *Les Marées*, Rennes, Jean-Paul Gisserot, 2002, p. 12.

2 Ces datations anciennes sont à souligner, car, il y a encore peu de temps, on pouvait lire à propos des écluses et des pêcheries : « ces constructions se sont développées depuis le Moyen Âge sur le littoral de la Manche et de l'Atlantique », dans Nelson Cazeils, *Les Gens de mer*, Rennes, Ouest-France, 1996, p. 48.

3 Voir Marie-Yvane Daire et Loïc Langouët, « Sur la chronologie des pêcheries fixes ; le point de vue de l'archéologie », dans Marie-Yvane Daire et Loïc Langouët (dir.), *Les Pêcheries de Bretagne*, Saint-Malo, CeRAA-AMARAI, 2008, p. 51-52 ; pour la bibliographie, voir dans Marie-Yvane Daire et Loïc Langouët, *Les Anciens Pièges à poissons des côtes de Bretagne, un patrimoine au rythme des marées...*, Saint-Malo, CeRAA-AMARAI, 2010, p. 12 et 161-165 ; Cyrille Billard *et al.*, « Barrages à poissons, sources documentaires et problématiques sur les pêcheries fixes pré- et protohistoriques », dans Cyrille Billard et Michel Legris (dir) *Premiers Néolithiques de l'Ouest*, Colloque interrégional sur le Néolithique du Havre 2007, Rennes, PUR, 2010, p. 377-391.

plusieurs régions du monde, le principe étant de bénéficier des courants de jusant pour piéger les poissons (fig. 1)<sup>4</sup>.

24

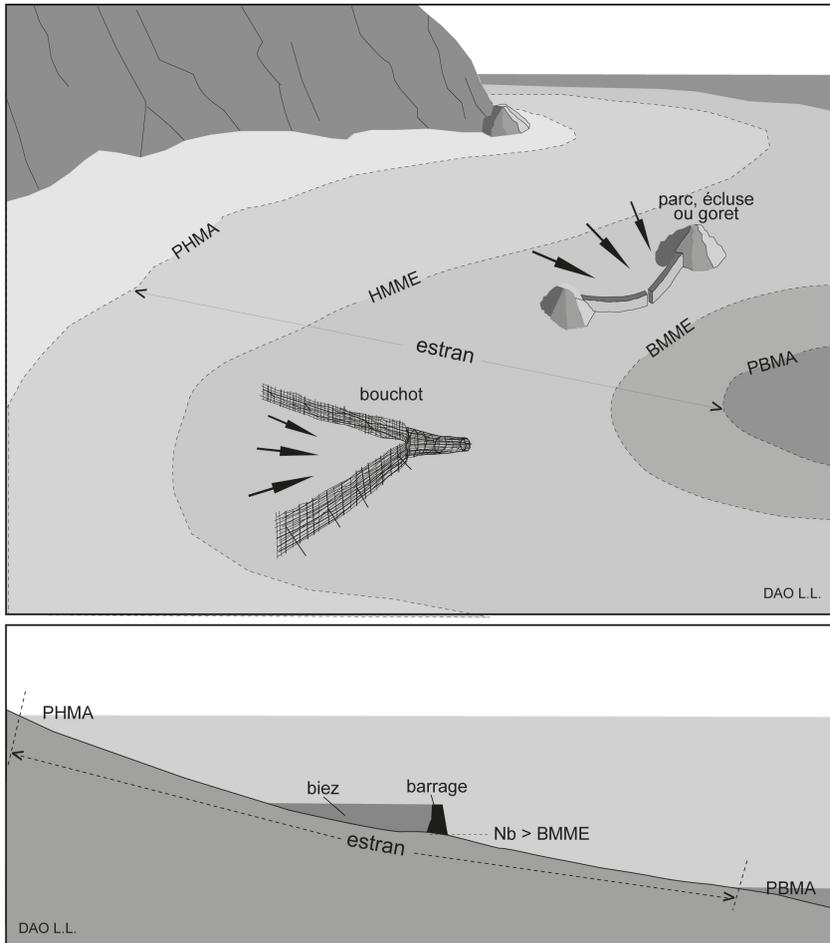


Fig. 1. Principe de fonctionnement d'un piège à poissons. En haut, implantation des parcs et bouchots sur l'estran. En bas, l'estran est limité par le niveau des plus hautes mers astronomiques (PHMA) et celui des plus basses mers astronomiques (PBMA). Pour être opérationnel, il faut que le niveau de base du barrage (ou du seuil de son pertuis)

Nb soit supérieur à celui des basses mers de morte eau (BMME)

Du fait de cette chronologie extrêmement longue couvrant plusieurs millénaires, les sources documentaires relatives à ces installations de pêcheries ou pièges à poissons sont particulièrement variées : si les périodes les plus anciennes sont documentées par des vestiges matériels de barrages en bois ou en pierres, les périodes

<sup>4</sup> Le biez de pêche correspond à l'espace où les poissons se trouvent piégés. Assez fréquemment, une nasse ou un filet placé au niveau d'une ouverture ou pertuis permet de récupérer les prises.

historiques sont illustrées par divers documents textuels ou iconographiques. Un autre fait est que, par les jeux d'une évolution globalement transgressive des niveaux marins au cours de l'Holocène, les plus anciens barrages se situent aujourd'hui sous le niveau des plus hautes mers, tandis que les autres vestiges sont localisés dans la bande intertidale, celle des oscillations des marées ; c'est dire l'importance des approches paléo-environnementales (*lato sensu*), dans cette étude.

En effet, cette diversité des sources, des matériaux et des conditions de conservation des barrages, justifie le caractère transdisciplinaire du programme de recherche engagé en Bretagne depuis 2006<sup>5</sup>. Les premières étapes de ce programme ont permis de poser les bases d'un protocole d'étude, puis, à partir d'un travail d'inventaire systématique, de poser les bases d'une réflexion sur le fonctionnement de ces barrages et leurs conditions d'implantation,

En 1982, dans un exposé prémonitoire, l'historien Gildas Bernier écrivait :

Le recensement de tous les ouvrages existant le long de nos côtes et dans le lit des rivières est un travail de longue haleine supposant la constitution d'une équipe mais il présenterait un grand intérêt. On serait sans doute surpris par le nombre et la variété des pêcheries attestant l'importance dans l'alimentation de nos ancêtres de l'apport fourni par les poissons<sup>6</sup>.

Vingt-neuf ans après la parution de cet article et au bout de trois ans de déroulement du programme de recherche mentionné *supra*, ce sont plus de 700 « sites » qui ont été répertoriés et caractérisés, et qui feront l'objet d'exploitations scientifiques ultérieures. Le présent volume, dédié à l'histoire des pêches, nous donne l'occasion d'insister sur les apports d'une démarche méthodologique transdisciplinaire, à la fois originale et exemplaire, et sur les perspectives de recherche qu'elle génère.

## LES SOURCES ÉCRITES : TEXTES ANCIENS ET CARTES

### Une bibliographie régionale indigente et dispersée

La phase d'inventaire des pièges à poissons de Bretagne a naturellement débuté par un dépouillement exhaustif et une exploitation de toutes les études

5 Programme engagé depuis 2006 dans le cadre du groupe thématique « Occupation et exploitation du littoral » de l'UMR 6566 CREAAH « Centre de Recherche en Archéologie, Archéosciences, Histoire », et de l'AMARAI, Association Manche Atlantique pour la Recherche dans les Îles.

6 Gildas Bernier, « Les pêcheries bretonnes dans les documents anciens », *Les Dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet*, 1982, n° 10, p. 65-72.

régionales qui se sont révélées assez peu nombreuses et de portées très inégales. Un seul article abordait l'ensemble de la région<sup>8</sup>, tous les autres concernaient des portions plus ou moins étendues du littoral breton, les plus anciennes études publiées datant du début du xx<sup>e</sup> siècle. Ainsi, les pièges à poissons de l'estuaire de l'Arguenon<sup>7</sup>, de la baie de Saint-Malo<sup>8</sup> et de la baie de Cancale<sup>9</sup> avaient intéressé plusieurs chercheurs. D'autres études portaient sur des pêcheries plus individualisées<sup>10</sup> ou des zones littorales relativement limitées : les environs des abbayes de Beauport<sup>11</sup> et de Landevennec<sup>12</sup>, les côtes du Penthièvre<sup>13</sup> ou encore les rivages des communes de Porspoder et de Landunvez, dans le Bas-Léon (Finistère)<sup>14</sup>. C'est à une date récente que ces vestiges de pêcheries ont

- 7 Jean-Claude Ménès, « Articles sur les pêcheries de Saint-Jacut », *Les Amis du Vieux Saint-Jacut*, 1991, n° 19, p. 29 sq., 1992, n° 20, p. 4 sq., 1993, n° 24, p. 22-35 ; 1995, n° 27, p. 24 sq. ; 1995, n° 28, p. 29 sq. ; 1996, n° 29, p. 26-35 ; Loïc Langouët, « Les pêcheries de l'archipel des Ebihens, Saint-Jacut-de-la-Mer (22) », *Bulletin de l'AMARAI*, 1998, n° 11, p. 65-72.
- 8 Jean-Loïc Meury, « Les pêcheries de la Rance », dans *Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de l'arrondissement de Saint-Malo*, 1975, p. 189-196 ; Loïc Langouët, « Les parcs et pêcheries dans la région de Saint-Malo (de Cherruex à Saint-Cast) », *Les Dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet*, 1991, n° 19, p. 53-64 ; Loïc Langouët, Jean-Loïc Meury et Xavier Hénaff, « Deux anciennes pêcheries dans l'anse du Rosais, à Saint-Malo (35) », *Bulletin de l'AMARAI*, 2000, n° 13, p. 99-106.
- 9 André Sebaux, *Les Pêcheries de la baie de Cancale*, Rennes, Prost, 1910, 77 p. ; Michel Pelé, « Les pêcheries de la baie du Mont-Saint-Michel des origines à nos jours », *Le Rouget de Dol*, 1986, n° 50, p. 12-30 ; Loïc Langouët, « Des pêcheries médiévales retrouvées dans la baie du Mont-Saint-Michel », *Bulletin de l'AMARAI*, 1993, n° 6, p. 61-67 ; Per Dénez, « De Saint-Benoît à Saint-Broladre ; nos pêcheries », *Association Bretonne*, 2003, n° 112, p. 465-488 ; Jean-Claude Lefeuvre, « L'appropriation des ressources : les pêcheries », dans Jean-Claude Lefeuvre et Jean-Pierre Mouton, *Histoire de la baie du Mont-Saint-Michel et de son abbaye*, Rennes, Ouest-France, 2009, p. 149-161.
- 10 Île Lavret, à Bréhat, Gildas Bernier, « Les pêcheries bretonnes dans les documents anciens », art. cit., p. 68-72 ; Îlot Kern à Landéda, Mickaël Batt et Pierre-Roland Giot, « Quelques observations du paysage du Finistère », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 1980, n° 108, p. 23 ; baie de la Fresnais, Pierre Amiot, *Histoire du pays de Fréhel*, 1981, p. 195-196 ; Emmanuel Mazé, « Le mur de pêcherie du Yaudet », *Bulletin de l'AMARAI*, 1997, n° 10, p. 27-33 ; André Nédelec, « Une pêcherie à la pointe de Saint-Oual », *Bulletin municipal de Loctudy*, 2006, p. 17.
- 11 Maurice Mesnard, « Les pêcheries de l'abbaye Notre-Dame de Beauport au xviii<sup>e</sup> siècle », *Bulletin et Mémoires de la Société d'émulation des Côtes du Nord*, 1947-1948, t. 77, p. 31-37 ; Olivier Levasseur, « L'étonnante histoire des pêcheries de Beauport (xvi<sup>e</sup>-xvii<sup>e</sup> siècles) », *Les Cahiers de Beauport*, 2004, n° 10, p. 40-54.
- 12 Didier Cadiou, « Les pêcheries de l'abbaye de Landevennec », *Avel Gornog*, 2007, n° 15, p. 28-38.
- 13 Jacques-Henri Clément, « Les anciennes pêcheries de la côte est de la baie de Saint-Brieuc », p. 33-35 ; *id.*, « Les pêches d'estran au xix<sup>e</sup> siècle », dans Guy Prigent (dir.), *Pêche à pied et usages de l'estran*, Rennes, Apogée, 1999, p. 41-45.
- 14 Pierre Pondaven, « De quelques toponymes révélateurs de la présence de pêcheries anciennes sur le littoral du Bas-Léon », *Bulletin de l'AMARAI*, 1992, n° 5, p. 57-65 ; Pierre Arzel et Pierre Pondaven, « Les pêcheries de Porspoder », dans Yohan Sparfel et Yvan Pailler (dir.), *Porspoder, inventaire du patrimoine archéologique*, 2003, p. 212-215.

commencé à être considérés comme des éléments du patrimoine culturel et, depuis 2002, le Service de l'inventaire général a fait réaliser près de trente fiches documentaires sur des pièges à poissons, des écluses, des parcs ou des pêcheries des Côtes-d'Armor<sup>15</sup>. On ne peut que souligner le caractère hétérogène de cette documentation, aucune discipline ne s'étant véritablement emparée d'un sujet qui resta traité uniquement dans le cadre d'initiatives individuelles et ponctuelles de quelques historiens, archéologues ou ethnologues.

#### Des documents officiels

En 1566, l'édit de Moulins proclamait l'inaliénabilité du domaine public maritime. En 1584, une ordonnance du roi Henri III, motivée par une volonté de reprendre le contrôle du domaine maritime, s'attaquait, entre autres, à la pérennité des droits de pêcheries exclusives que certains seigneurs s'étaient attribués abusivement sur des installations fixes ou sur des portions de l'estran. Selon ce texte, les pièges à poissons, qu'ils soient en pierres (écluses) ou en bois et branchages entrelacés (bouchots), devaient être démolis s'ils avaient moins de 40 ans d'ancienneté. L'année 1544 devint, de ce fait, une date fatidique dans une politique de récupération du domaine public maritime par l'État, politique qui fut ensuite reprise, en 1681, dans l'ordonnance de Colbert et dans les arrêts royaux de 1732 à 1738. Simultanément, un argumentaire que l'on qualifierait aujourd'hui « d'écologique » fut avancé pour justifier cette politique, les pièges étant jugés destructeurs des jeunes poissons, ce qui aurait entraîné une diminution de la ressource halieutique. Cette dernière considération justifia la réglementation sur la hauteur des barrages, la largeur des ouvertures et sur la maille des grilles ou filets des pertuis<sup>16</sup>.

Ainsi, plusieurs ouvrages du XVIII<sup>e</sup> siècle illustrent les différents types de pièges à poissons, souvent avec des représentations fantaisistes<sup>17</sup>. En revanche, les rapports d'inspection de François Le Masson du Parc, commissaire de la Marine, rédigés entre 1728 et 1733, constituent indiscutablement la meilleure

15 Ces fiches, consultables sur Internet <http://patrimoine.region-bretagne.fr>, ont été rédigées par l'ethnologue Guy Prigent.

16 L'article 5 de l'Ordonnance de Colbert, en 1681, précise : « les parcs de pierres seront construits de pierres rangées en forme de demi-cercle, et élevés à la hauteur de quatre pieds au plus, sans chaux, ciment ni maçonnerie ; ils auront, dans le fond, du côté de la mer, une ouverture de deux pieds de largeur, qui ne sera fermée que d'une grille de bois, ayant des trous en forme de mailles d'un pouce au moins en quarré, depuis la Saint-Rémi jusqu'à Pâques, et de deux pouces en quarré, depuis Pâques jusqu'à la Saint-Rémi ».

17 Henri-Louis Duhamel du Monceau, *Traité général des pesches et Histoire des poissons qu'elles fournissent*, Paris, 1772, vol. 2, chap. III, pl. XVI, XXIII et XXIV ; D. Diderot et D'Alembert, *Encyclopédie*, Paris, Briasson David Le Breton et Durand, 1762-1777, Pêches, pl. VII.

source de localisation et de caractérisation des pêcheries dans les différentes amirautés de Bretagne<sup>18</sup>. Cet inspecteur, venu en Bretagne pour analyser les problèmes des pêches maritimes, s'est également intéressé aux pêcheries d'estran ; ses rapports sur ces pièges sont très détaillés pour les amirautés de Saint-Malo, Saint-Brieuc et Vannes, mais beaucoup moins documentés et beaucoup moins précis pour celles de Tréguier, Brest et Quimper (tab. 1) ; il évoque divers parcs en pierres et bouchots, en précisant s'ils sont en état ou abandonnés, et quels sont leurs propriétaires ou exploitants. Ses rapports sont à la base de plusieurs « arrest du Conseil du Roy concernant les Parcs et Pêcheries qui sont sur les grèves » de diverses amirautés, et précisent quelles installations sont à conserver<sup>19</sup>. Des procès-verbaux de démolitions complètent la documentation de cette époque<sup>20</sup>. Au total, cette source livre des informations liées à la localisation et/ou à la propriété pour 147 pièges à poissons post-médiévaux. Ces documents livrent également des indications chronologiques indirectes : le fait qu'une installation soit officiellement déclarée « à conserver » signifie qu'elle est antérieure à 1544. Exceptée l'île Saint-Rion à Ploubazlanec (Côtes-d'Armor), et ses deux parcs en pierre, François Le Masson du Parc ne s'est pas intéressé aux îles de Bretagne et ne les a jamais inspectées. Ainsi, par exemple, alors que les études récentes ont permis de retrouver les traces tangibles de 21 pièges à poissons dans l'archipel de Bréhat<sup>21</sup>, il écrit, sans avoir visité l'archipel : « il y avait autrefois des gorets ou écluses de pierre à l'île de Bréhat. Il n'en reste plus que de faibles vestiges qui donnent seulement à connaître le lieu de leur ancienne situation »<sup>22</sup>.

18 François Le Masson du Parc, *Rapports d'inspection des côtes de Bretagne*, Archives nationales, 1723-1732, C 5 23 ; L. Langouët, « Les parcs et pêcheries dans la région de Saint-Malo... », art. cit. ; Olivier Levasseur, « Les pêcheries sur les côtes septentrionales de Bretagne d'après les procès-verbaux d'inspection de François Le Masson du Parc », p. 11-33, dans M.-Y. Daire et L. Langouët (dir.), *Les Pêcheries de Bretagne ; archéologie et Histoire des pêcheries d'estran*, AMARAI-CeRAA, 2008 ; Loïc Langouët, Marie-Yvane Daire et Laurent Quesnel, « Les pêcheries maritimes et estuariennes du Morbihan », *ibid.*

19 Phelypeaux, *Arrest du Conseil du Roy concernant les Parcs et Pêcheries qui sont sur les grèves de l'amirauté de Saint-Malo*, 1732, Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 1960, 19 p. ; Phelypeaux, *Arrest du Conseil du Roy concernant les Parcs et Pêcheries qui sont sur les grèves de l'amirauté de Vannes*, 1738, Archives départementales du Morbihan (ensuite ADM), 9 B 189, 2 p.

20 Noël Bourgeois, *Procès-verbaux*, ADM 9 B 189, nov. 1738 et sept. 1739.

21 Marie-Yvane Daire, Loïc Langouët, Jean-Luc et Marion Le Pache, « Les anciennes pêcheries d'estran de l'archipel de Bréhat », *Bréhat Infos*, 2009, n° 54 p 6-7 et 2010, n° 55, p. 6-7 et *Bulletin de l'AMARAI*, n° 22, p. 93-105.

22 O. Levasseur, « Les pêcheries sur les côtes septentrionales de Bretagne... », 2008, art. cit., p. 29.

Tableau 1 : Les pêcheries maritimes mentionnées entre 1728 et 1732 dans les rapports d'inspection de François Le Masson du Parc

Amirauté	Parcs de pierres	Bouchots	Total
Saint-Malo	12	69	81
Saint-Brieuc	24	13	37
Tréguier	4	0	4
St-Pol-de-Léon-Brest	1	0	1
Quimper	0	0	0
Vannes	0	24	24

Les recherches de terrain menées ultérieurement montrent qu'à l'exception de ceux de la baie de Cancale, les vestiges des bouchots mentionnés au XVIII<sup>e</sup> siècle sont difficiles à retrouver de nos jours, à moins qu'ils ne se trouvent naturellement envasés ; en effet, les pieux de bois et les clayonnages sont périssables à courte échéance, contrairement aux barrages en pierres.

#### Des données cartographiques et toponymiques

Les cartes côtières des Ingénieurs-Géographes militaires, établies pour la Bretagne entre 1771 et 1776<sup>23</sup>, complètent certaines indications de Le Masson du Parc, dans la mesure où y sont figurés 13 pêcheries post-médiévales de Saint-Jacut-de-la-Mer et de Lancieux<sup>24</sup> et 41 bouchots de la baie de Cancale, alignés sur la « laisse de basse mer en morte eau »<sup>25</sup>. Par ailleurs, trois pièges à poissons, plus isolés, y sont mentionnés ou dessinés : sur l'île Saint-Rion, à Ploubazlanec, à Lostron, sur la rive droite du Trieux, à Plounez-Paimpol et à la pointe de la Vicomté, à Saint-Énogat-Dinard.

Bien que localisées dans le domaine maritime, certaines pêcheries figurent parfois d'une manière détaillée sur d'anciens plans terrestres. Ainsi, le plan-terrier du duché de Penthièvre de 1785<sup>26</sup> donne la localisation, voire l'emprise, de trois écluses, deux à Erquy et une à Hillion (Côtes-d'Armor). Sur des plans cadastraux établis entre 1809 et 1837 figurent d'une manière détaillée neuf pêcheries situées majoritairement sur la côte nord de la Bretagne<sup>27</sup>.

23 Service historique de la Défense (ensuite SHD), département de l'Armée de terre, Vincennes J10 C 289, cartes 99-778 et 99-779.

24 Jean-Claude Mênès, « Procès-verbal d'inspection de la pêche à Saint-Jacut en 1726 », *Les Amis du Vieux Saint-Jacut*, 1993, n° 24, p. 22-35 ; Jean-Claude Mênès, « Les pêcheries, l'abbaye et la France (xvi<sup>e</sup> au xviii<sup>e</sup> siècles) », *Les Amis du Vieux Saint-Jacut*, 1996, n° 29, p. 26-35 ; O. Levasseur, « Les pêcheries sur les côtes septentrionales de Bretagne... », 2008, art. cit. ; Michel Le Chapelier, *carte inédite*.

25 SHD, département de l'Armée de terre, Vincennes, J10 C289, cartes 99-774 et 99-775.

26 Conservé aux Archives départementales des Côtes-d'Armor (ensuite ADCA) et en libre accès sur Internet.

27 Dans les Côtes-d'Armor, à Erquy, Lanmodez, Paimpol-Plounez, Pléhérel, Plévenon et, dans le Morbihan, à Larmor-Baden et Locmiquélic.

Sans fournir de plans précis, plusieurs cartes des Ingénieurs-Géographes militaires sont aussi porteuses d'indications toponymiques qui se rapportent à des noms significatifs français (trois mentions de « *pêcherie* » et une mention d'« *écluse* ») ou bretons (9 mentions de « *goret* »<sup>28</sup>). À l'ouest d'une ligne Saint-Brieuc-Vannes, les cartes d'état-major de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, puis celles plus récentes de l'Institut Géographique National et du Service Hydrographique et Océanographique de la Marine<sup>29</sup>, mentionnent plusieurs toponymes (*goret*, *correjou*, *Gorbont*<sup>30</sup> et variantes) qui sont associés à des vestiges de pièges à poissons<sup>31</sup> (fig. 2). Sur des plans urbains actuels, on trouve des routes et rues, dites « *du goret* » ou « *de la pêcherie* », menant à la grève où se trouvait un ancien piège ; plusieurs sites abrités sont dénommés « *pozs goret* »<sup>32</sup>. Dans la toponymie marine, certains « *goret* » ont été déformés en « *cochon* », voire en « *pourceau* » du fait d'une incompréhension du breton par des marins ou des fonctionnaires français : en témoigne l'exemple, à Carantec (Finistère), du *Roc'h Goret* qui voisine les deux roches du « *Grand Cochon* » et du « *Petit Cochon* »<sup>33</sup>, ou encore celui du rocher du « *Pourceau* », proche d'une pêcherie, dans le sud de l'île d'Hoëdic<sup>34</sup>. L'exploitation du fichier toponymique de l'IGN, celui des lieux-dits en réalité, n'a pas apporté de données supplémentaires.

#### Diverses archives post-médiévales

Les services des Archives départementales de Bretagne conservent des documents concernant des pêcheries qui datent généralement de la période XVI<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècles : des titres de propriété, des sentences de jugement, des aveux, des arrêts du Conseil d'État, des lettres, des actes notariés de vente ou de location, des afféages, des donations... L'apport du dépouillement systématique de telles archives est illustré par les travaux de Jacques-Henri Clément qui a retrouvé ainsi

28 Les termes français *gor* et *gord*, synonymes de pièges, figurent dans des documents officiels du XVIII<sup>e</sup> siècle. Les termes bretons *goret*, *gored* et, au pluriel, *gorrejou* ou *correjou* désignent des « pêcheries ».

29 Ensuite IGN et SHOM.

30 Les toponymes *Gorred*, *Gorbon* *Gorpont* ou *carpont* ne se rencontrent que sur la côte nord, dans la région de Santec ; cf. Daniel Roué et Jean-Claude Le Goff, « Barrages à poissons et pêcheries à Santec (Nord-Finistère) », dans M.-Y. Daire et L. Langouët (dir.), dans *Les Pêcheries de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 97-111.

31 Douarnenez, Lézardrieux, Perros-Guirec, Ploulec'h, Plounéour-Trez, Plozévet, Santec, Trébeurden, Tréveneuc, et sur les îles de Batz, Ouessant, Sein, etc ...

32 Exemples de voies ou rues à Dinard, Penmarc'h, Roscoff, Tréveneuc ; exemples de *Port Goret* à Perros-Guirec, Plouha, Tréveneuc et l'île de Batz.

33 Carte SHOM 7151.

34 Loïc Langouët, « Des pêcheries ou écluses sur des cartes du XVII<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècles », dans M.-Y. Daire et L. Langouët (dir.), dans *Les Pêcheries de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 42 ; Marie-Yvane Daire et Loïc Langouët, « Les anciens pièges à poissons de l'île d'Hoëdic », *Melvan, La revue des deux îles*, 2011, n° 8, p. 5-24.

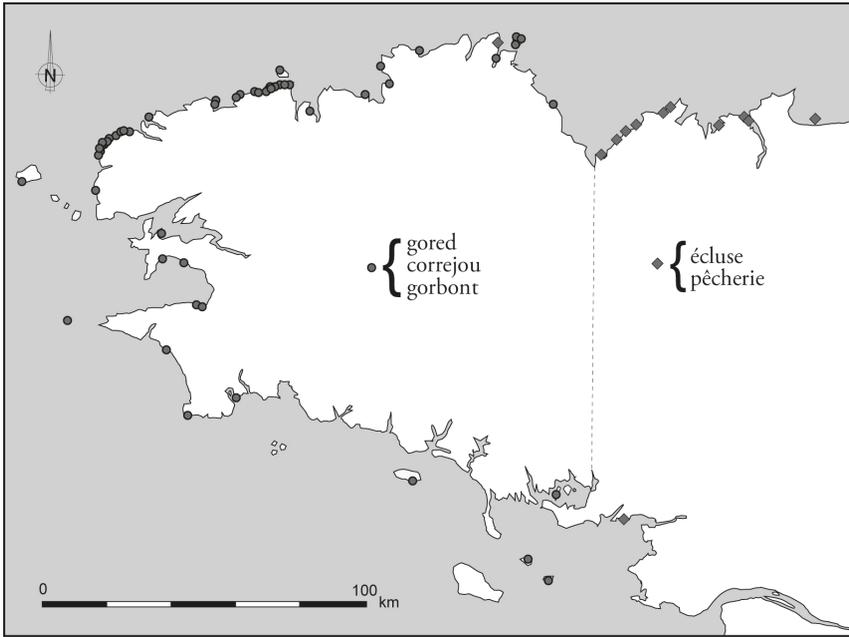


Fig. 2. Distribution des pièges à poissons auxquels sont attachés des toponymes caractéristiques. On décèle une frontière linguistique Saint-Brieuc-Vannes

une bonne dizaine d'anciennes pêcheries entre Pléneuf-Val André et Hillion, les seigneuries dont elles dépendaient et les droits qui y étaient attachés<sup>35</sup>.

On apprend ainsi que la pêcherie, dite de Rognouze, à Binic, fit l'objet d'une adjudication en 1546<sup>36</sup>. Par ailleurs, Pierre Chauchard, seigneur de La vicomté à Saint-Enogat (Dinard) possédait un acte de 1541 démontrant qu'il possédait « un droit de pescherie et de goemmement en la rivière Rance »<sup>37</sup>. Cette pêcherie fut signalée comme « à conserver » dans l'arrêt du Conseil du roi de 1732<sup>38</sup>, et semble avoir été exploitée jusqu'à la Révolution. Outre les indications d'ordre chronologique, de tels documents confirment la rigueur de la date couperet des ordonnances royales de 1544.

Ces documents peuvent également apporter des renseignements sur les conditions de concession des pêcheries : deux aveux rendus à la seigneurie

35 Jacques-Henri Clément, « Les anciennes pêcheries de la pointe d'Hillion à la pointe de Pléneuf », dans M.-Y. Daire et L. Langouët (dir.), *Les Pêcheries de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 67-95.

36 ADCA E 1235.

37 G. Bernier, « Les pêcheries bretonnes dans les documents anciens... », *art. cit.*, p. 70.

38 Phélypeaux, « Arrêt du conseil du Roy concernant les Parcs et Pêcheries... », *art. cit.*

de Lamballe par des sieurs de Matignon, datés de 1558 et 1700, indiquent que le droit de « pescherie » dans la baie de La Fresnais, entre Saint-Cast et Plévenon, était accordé moyennant de redonner « tous les gros poissons et le sixième du menu poisson »<sup>39</sup>, très certainement sous forme de redevance. Il est courant de retrouver, dans les aveux, mention de la réserve des « poissons royaux ».

32

Ces documents de l'époque Moderne ne fournissent généralement qu'une limite chronologique d'ancienneté des aménagements sans donner leur date de construction. Par exemple, l'abbaye de l'île Saint-Rion, fut construite de 1184 à 1189 par des chanoines de Saint-Augustin<sup>40</sup> ; ils furent remplacés en 1202 par des Prémontrés qui migrèrent, peu de temps après, pour fonder la grande abbaye de Beauport, près de Paimpol, en laissant sur l'île un prieuré. Un aveu de 1545 mentionne deux « pescheries de congres » sur l'île Saint-Rion et un autre aveu de 1686, celle de Lostron, à Plounez-Paimpol<sup>41</sup>. Plusieurs documents post-médiévaux évoquent aussi, pour l'abbaye de Beauport, un droit exclusif de pêche sur l'estran compris entre cette île, l'abbaye et la côte de Paimpol jusqu'à la pointe de Guilben<sup>42</sup>. Un arrêt de 1733 ordonne la destruction de toutes les pêcheries du littoral de l'amirauté de Saint-Brieuc, mais confirme nettement l'abbaye de Beauport dans la possession de ses trois pêcheries de l'île Saint-Rion et de Lostron<sup>43</sup> ; en 1788 on y pêchait des bars, des lieus et des vieilles. Pour ces pièges à poissons, les plus anciens documents, datés respectivement de 1545 et 1686, ne fournissent qu'une limite chronologique car le fait qu'ils n'étaient pas démolis en 1733 prouve que ces barrages sont antérieurs à 1544 et remontent très probablement à la fin du XII<sup>e</sup> siècle, au moins pour les deux installations de l'île Saint-Rion.

#### Des textes médiévaux

On ne saurait citer ici tous les actes ou chartes médiévaux qui traitent directement ou indirectement de pêcheries bretonnes. Quelques exemples peuvent illustrer l'intérêt des plus anciens écrits disponibles. Dans le cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon, huit chartes du IX<sup>e</sup> siècle et quatre de la seconde moitié du XI<sup>e</sup> siècle citent des pêcheries – *exclusae*<sup>44</sup>. Il s'agit

39 ADCA, 1-E-166, f<sup>o</sup>17v<sup>o</sup> et f<sup>o</sup>31v<sup>o</sup>.

40 Arthur Le Moyné de la Borderie, *Histoire de Bretagne*, Rennes-Paris, A. Picard, 1899, III, p. 195.

41 Olivier Levasseur, « L'étonnante histoire des pêcheries de Beauport... », art. cit., p. 42.

42 Maurice Mesnard, « Les pêcheries de l'abbaye Notre-Dame de Beauport au XVIII<sup>e</sup> siècle », *Bulletin et mémoires de la Société d'émulation des Côtes-du-Nord*, 1947-1948, t. 77, p. 31-37.

43 AN Marine, A<sup>1</sup>71.

44 Aurélien de Courson, *Cartulaire de Saint-Sauveur de Redon*, Paris, Impr. impériale, 1863.

généralement de pêcheries de rivière, une seule étant maritime. On apprend ainsi qu'en 859, Pasquen, comte de Vannes, donne sur la grève de Guérande, près du lieu *Bronaril* – Pen Bron, aujourd'hui à La Turballe (Loire-Atlantique) –, le droit d'établir une « *exclusa in mare* »<sup>45</sup>. Nulle trace n'en a été retrouvée à ce jour.

L'enquête publique – par tourbe, *per turba* –, ordonnée par Henri II, roi d'Angleterre et datée de 1181, fournit des renseignements sur plusieurs pêcheries – *piscariae* – de la baie occidentale du Mont-Saint-Michel<sup>46</sup>. Les grèves, entre le Couesnon et le Pont-Benoît, à Saint-Benoît-des Ondes, relevaient alors du domaine épiscopal de Dol, avec un droit de pêche exclusif tant par filets que par pêcheries fixes ; l'esturgeon, le saumon, la baleine et autres grands poissons et mammifères marins, de même que les épaves, devaient revenir à l'évêque. Hugues Aimery, gestionnaire d'une pêcherie à Cherrueix (Ille-et-Vilaine), rendait à l'évêque l'alose, l'esturgeon et le turbot. Dans ce document, sept pièges à poissons sont évoqués, cinq devant Hirel et deux devant Cherrueix (Ille-et-Vilaine). Par ailleurs, une charte du cardinal Rolland, datée de 1177, confirme le don d'un emplacement de la grève de Cherrueix à l'abbaye de Savigny pour y construire une pêcherie<sup>47</sup>. De plus, en 1184, le cardinal Rolland consigne la donation à Robert de Torigny, abbé de l'abbaye du Mont-Saint-Michel, du territoire de Lillemer (Ille-et-Vilaine) avec toutes ses dépendances, ses pêcheries, etc...<sup>48</sup>.

Une lettre patente de 1375 autorise la construction du moulin de Traouïero, à Ploumanac'h (Côtes d'Armor) et donne en outre « la pêcherie en eau de mer » liée à la chaussée du moulin. Le piège à poissons de Pors ar Gorred, à Perros-Guirec (Côtes d'Armor), dépendant de l'abbaye de Traou-Perros, date au moins du XIV<sup>e</sup> siècle puisqu'un abbé de Saint-Jacut-de-la-Mer autorisa, entre 1390 et 1404, le remplacement de la pêcherie en bois et clayonnages par un parc en pierres, encore visible de nos jours. En 1436, après la disparition du monastère de Traou-Perros, les pêcheries de Perros et Ploumanac'h furent concédées à Roland I<sup>er</sup> de Lannion. Au XVII<sup>e</sup> siècle, divers actes livrent des précisions sur les propriétaires successifs et les affermage.

Hormis la charte du IX<sup>e</sup> siècle, les plus anciens documents médiévaux traitant des pêcheries remontent au XII<sup>e</sup> siècle. Cette limite intrinsèque des sources

45 *Ibid.*, p. 57 ; Gildas Bernier, « Les pêcheries bretonnes dans les documents anciens... », art. cit., p. 65-66 ; Loïc Langouët *et al.*, « Les pièges à poissons du littoral de la Loire-Atlantique », *Les Dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet*, 2010, n° 38, p. 7-8.

46 Jean Allenou, *Histoire des marais territoire et église de Dol ; enquête par tourbe*, Paris, Champion, 1917.

47 *Ibid.*, p. 78-79.

48 *Ibid.*, p. 79-81.

écrites au regard de l'histoire plurimillénaire de ces vestiges explique que, du point de vue des champs disciplinaires, seule la démarche archéologique pouvait embrasser cet objet d'étude sur la longue durée ; par le positionnement transdisciplinaire de la démarche archéologique, il devint ainsi possible d'aborder cette thématique dans ses multiples dimensions chrono-culturelles et de fédérer des études relevant de méthodes et d'approches complémentaires, en dépassant largement le premier inventaire résultant de l'exploitation des sources écrites présentées *supra*.

## LES SOURCES ICONOGRAPHIQUES : APPORTS DE LA PHOTO-INTERPRÉTATION

### Photographies au sol et à basse altitude

34

Outre les cartes anciennes, mentionnées *supra* et ne remontant pas au-delà du XVII<sup>e</sup> siècle, nous mettons maintenant l'accent sur l'analyse et la photo-interprétation des clichés anciens et récents, postérieurs au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, qui constituent des sources documentaires indispensables.

Les cartes postales anciennes, éditées pour les touristes dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, à une époque où les appareils photographiques ne sont pas encore démocratisés, représentent souvent des témoignages de l'état de conservation ou d'entretien de certaines pêcheries. Ainsi, quatre pêcheries de Pléneuf-Val-André (Côtes-d'Armor), aujourd'hui difficilement détectables, sont représentées sur une vingtaine de cartes postales anciennes<sup>49</sup>. Deux de ces pièges empierrés ont fonctionné jusque dans les années 1930 ; une panne<sup>50</sup> de l'un d'entre eux, située dans le port de Piégu, a servi de soubassement au môle construit peu après 1930 et plusieurs de ces documents permettent de suivre l'évolution de la pêcherie, depuis sa dernière exploitation jusqu'à sa disparition. Dans le port d'Erquy, à la même époque, les pierres du barrage de pêcherie ont été récupérées pour la construction d'un môle, et une carte postale des années 1920 donne la localisation, l'emprise et la longueur des pannes de ce piège, devenu invisible aujourd'hui.

Les cartes postales anciennes témoignent non seulement de l'existence de certaines pêcheries détruites depuis la prise de vue mais fournissent également des repères en terme de paléogéographie et de géomorphologie, les anciens pièges à poissons étant statistiquement plus ensablés aujourd'hui et donc moins visibles. Ce constat a pu être vérifié à partir d'une vingtaine de clichés figurant des pièges à poissons de Saint-Jacut-de-la-Mer, Pléneuf-Val-André, Erquy ou Lancieux (Côtes-d'Armor).

<sup>49</sup> ADCA, Collections Michel Grimaud.

<sup>50</sup> On appelle panne les bras d'une pêcherie en « V », de part et d'autre d'un pertuis.

Les pêcheries ne sont généralement pas mentionnées dans les légendes de ces cartes postales anciennes dans la mesure où elles ne constituent pas le sujet principal de la photographie. Cependant, les pêcheries-bouchots de la baie de Cancale, entre Cherrueix et Saint-Méloir-des-Ondes, ont fait l'objet d'un reportage photographique à travers une quarantaine de cartes postales, généralement en noir et blanc ; ce phénomène s'explique par le fait qu'entretenues durant le xx<sup>e</sup> siècle, certaines pêcheries ont perduré et, de ce fait, présentaient un intérêt touristique.

Les cartes postales en couleurs qui se généralisent après la seconde guerre mondiale montrent de moins en moins des scènes ethnographiques ; par contre, elles offrent un large éventail de vues aériennes du littoral et des îles de Bretagne ; de telles photographies, lorsqu'elles ont été prises à marée basse ou sur des fonds marins sableux, révèlent fréquemment l'existence de barrages de pièges à poissons. Un bon exemple est fourni par l'archipel des Glénan pour lequel une vingtaine de cartes postales montre de tels barrages empierrés dont la grande majorité est en permanence immergée. Les ressources iconographiques aujourd'hui disponibles en ligne, via Internet, offrent un libre accès à de nombreux sites présentant des vues aériennes obliques des côtes de Bretagne, prises par des photographes, professionnels ou amateurs, ou par des pilotes d'avion<sup>51</sup>, clichés sur lesquels une trentaine de pièges à poissons ont été décelés, bien que figurés accessoirement. En outre, les fonds iconographiques issus des prospections aériennes à finalité archéologique<sup>52</sup> couvrant, pour partie, les côtes de Bretagne, ont également été exploités<sup>53</sup>. Cette documentation photographique est essentiellement constituée de vues obliques prises à basse altitude qui fournissent généralement des données qualitatives dans une étude site par site (architecture, morphologie, contexte...).

#### Les couvertures photographiques verticales

Dans l'étude des pièges à poissons tout comme dans d'autres domaines des recherches archéologiques visant à la détection de vestiges anciens, les vues aériennes verticales prises à haute altitude permettent de couvrir rapidement et avec efficacité de grandes surfaces et, en l'occurrence, de grandes portions

51 Entre autres, LesilesdeFrance.com, Survoldefrance.fr (16 333 clichés), francevuesurmer.com (15 000 clichés), altitude-photo.com, www.francevueduciel.com, imag-in-air.com, etc.

52 Ces programmes de prospection ont été autorisés et financés par le ministère de la Culture et par quelques conseils généraux des départements bretons.

53 Fonds photographiques du Centre régional d'archéologie d'Alet [Loïc Langouët (1976 à 1994), Louis Andlauer (1983-2001) et Catherine Bizien-Jaglin (depuis 1995)] et de l'AMARAI [Marie-Yvane Daire (1989 à 1993) et Loïc Langouët (2006)].

du littoral. Cependant, de multiples missions photographiques ayant été effectuées dans des conditions de prises de vue très diverses (état de la marée, météorologie, couvertures couleur ou noir et blanc...), le dépouillement et le travail de photo-interprétation tendent vers un examen systématique de ces sources, soit plusieurs clichés (voire dizaines de clichés) pour un même secteur.

36

L'Institut géographique national, qui succéda au Service géographique des Armées en 1940, a réalisé de nombreux survols et couvertures photographiques de la Bretagne à partir de 1946. Un dépouillement systématique des vues aériennes IGN du littoral breton, prises entre 1949 et 1998, a pu être réalisé à partir de la photothèque du Laboratoire Costel<sup>54</sup>. Par ailleurs, les couvertures photographiques anciennes disponibles en ligne, via IFREMER<sup>55</sup> ou l'IGN (1929 et 1932) ont été dépouillées de manière systématique. Les photographies issues de plusieurs missions IGN de 2000 à 2007 sont en libre accès via plusieurs sites Internet<sup>56</sup>, de même que des missions de 1951, 1952, 1962, 1968 et 1977. Les sites *GeoPortail* et *GeoLittoral* permettent aisément de géoréférencer les pièges à poissons ; en outre, cette dernière source donnant accès à des vues ortholittorales prises à marée basse, il est possible de mesurer avec précision les longueurs des barrages à partir de ces clichés aériens. La ressource *ComputaMaps* qui combine des photographies satellitaires et aériennes (*Google Earth* et IGN) permet de disposer d'images complémentaires et parfois de meilleure définition.

Sur les divers clichés de l'IGN, le contraste entre la couleur sombre des pierres sur lesquelles des algues se sont fixées et la teinte claire des fonds sableux ou vaseux favorise la détection de barrages, y compris sur des photographies en noir et blanc. Toutefois, le passage à la couleur dans les années 1990 a favorisé la détection des barrages grâce à l'intervention supplémentaire des différentes nuances chromatiques.

Malgré leur qualité initiale, la résolution relativement basse des photographies verticales au format numérique disponible en ligne ne permet la détection que des barrages en pierres. Les pieux de bois, seuls vestiges éventuels d'anciens bouchots ou installations similaires, n'y sont que très rarement décelables et,

---

54 UMR 6554. Nous adressons nos sincères remerciements au Laboratoire Costel pour son accueil et plus particulièrement à Tanguy Georget, documentaliste, qui a guidé nos recherches dans le fonds photographique très riche qui couvre toute la Bretagne ; le Ce.R.A.A. a mis à notre disposition des vues des missions IGN de 1987, 1990, 1992.

55 Côtes-d'Armor (1926 à 1931), Finistère (1919 à 1927), Ille-et-Vilaine (1923) et Morbihan (1924 à 1954).

56 *GeoPortail*-IGN, *GéoLittoral* et *pages jaunes*.

dans le meilleur des cas, des alignements de pieux sont en fait matérialisés par les algues qui s'y sont fixées<sup>57</sup>.

### Une méthodologie innovante

Aux yeux d'un observateur non averti, les anciens pièges à poissons peuvent apparaître comme des amas de pierres résultant de la mise en ruines de barrages initialement peu structurés. En réalité, ces ruines recèlent encore des structures architecturales suffisamment bien conservées et explicites pour permettre de caractériser le mode de construction des pièges, d'analyser les techniques de construction et de retrouver des caractéristiques dimensionnelles d'origine. Cette analyse n'est cependant possible ni à partir des vues aériennes obliques prises à des altitudes de 200-300 m, ni à partir des vues verticales prises à plusieurs milliers de mètres d'altitude, à cause d'une résolution insuffisante. En outre, une vision latérale au sol ne permet que rarement de distinguer des restes de parements ou d'assemblages de pierres. Il a donc fallu élaborer de nouvelles méthodes d'investigation.

Parmi les techniques permettant d'obtenir des photographies à très basse altitude avec une excellente définition numérique (ballon captif, cerf-volant, hélicoptère, etc.), l'utilisation d'un drone, ou moto-planeur, porteur d'un appareil photographique numérique, couplé à un retour vidéo assurant le contrôle des prises de vues, a été récemment privilégiée. À condition que le vent ne dépasse pas la limite de 40 km/h, l'appareil photo embarqué sur cet avion télécommandé permet de prendre des vues verticales entre 30 et 100 m d'altitude. Ces photographies d'ensemble ou de détail servent ensuite de bases documentaires pour la réalisation des plans des barrages, analytiques ou synthétiques<sup>58</sup>, ainsi que pour leur étude architecturale fine, les vues à très basse altitude permettant d'enregistrer les moindres détails. Cette méthode d'investigation présente donc de multiples avantages, car elle est à la fois souple dans sa mise en œuvre (faible encombrement de l'équipement, maniabilité par une seule personne), raisonnable d'un point de vue économique, et efficace en terme de résultats. La programmation des vols du drone dépend en premier lieu

57 Cependant des pêcheries médiévales en bois ont été décelées dans la baie de Cancale à la suite de déplacements marins de sédiments, cf. L. Langouët, « Des pêcheries médiévales retrouvées dans la baie du Mont-Saint-Michel », art. cit. ; de même, des bouchots sont réapparus dans les grèves de Saint-Jacut-de-la-Mer par désensablement naturel, cf. Catherine Bizien-Jaglin, « Les pêcheries, écluses, parcs et bouchots de Erquy à Saint-Malo ; état de la question », dans M.-Y. Daire et L. Langouët (dir.), *Les Pêcheries de Bretagne...*, op. cit., p. 63.

58 Par rapport à la réalisation d'un relevé au sol, ce procédé représente un gain de temps considérable, d'autant plus intéressant dans le cas des pièges en bas de grève, que l'on ne dispose que de peu de temps pour en réaliser le relevé. Le gain du temps passé sur le terrain est de l'ordre d'un facteur 6.



de Bretagne). La démarche consiste ici à attacher à chaque piège à poissons une vingtaine de données ou variables relatives à divers champs descriptifs (localisation, morphologie, dimensions, sources...), dans un objectif de traitements combinatoires et statistiques. Cette base de données a rapidement entraîné l'élaboration d'une grille morpho-typologique inédite, objectivant l'observation et le classement des pièges décelés<sup>59</sup>.

Les barrages ou combinaisons de barrages peuvent être classés en quatre types définis sur la base d'une analyse architecturale. Le type A comprend les barrages s'appuyant sur des têtes de roche. Le type B combine plusieurs barrages de type A pour définir un grand biez de pêche. Les barrages de type C comportent deux pannes formant un V. Dans le type D, une des pannes est remplacée par la côte elle-même. Chaque type de barrage peut être classé en trois sous-types, définis selon une analyse morphologique plus fine : les tracés linéaires (L), incurvés (C) et sinueux (S). L'analyse morpho-typologique réalisée sur 614 pièges à poissons de Bretagne montre une prédominance des types A et C ; les formes linéaires AL et incurvées AC représentent 97 % des barrages de type A (fig. 3a et b). Pour le type C, la forme linéaire L des pannes, représentant à elle seule 67 % des barrages, tous matériaux confondus, est prépondérante (fig. 3c). La forme incurvée DC domine le type D avec ses 60 % (fig. 3d).

La détection, le géoréférencement, la caractérisation morphologique et dimensionnelle, l'analyse documentaire ont constitué les premières étapes du travail de recherche. Mais parmi la vingtaine de variables qui caractérisent chaque piège à poissons, certaines données ne peuvent être obtenues que sur le terrain et au contact des vestiges conservés : ce sont notamment certaines caractéristiques dimensionnelles (largeur, hauteur) et architecturales, le niveau de la base du barrage ou du seuil du pertuis (dénommé *Nb*) par rapport au zéro des cartes marines, ou encore des photographies de détail ainsi que des observations sur l'environnement du site.

Compte tenu des variations relatives du niveau de la mer et du mouvement globalement transgressif qui marque l'Holocène, la situation topographique des barrages sur l'estran, caractérisée par la mesure de la valeur *Nb*, revêt une grande importance pour l'établissement de leur chronologie relative. En effet, les barrages de pêcheries situés actuellement sous le zéro des cartes marines – le zéro SHOM –, ne sont manifestement plus fonctionnels tandis que d'autres sont implantés si bas dans l'estran qu'ils ne seraient utilisables qu'à l'occasion de quelques marées voire

59 M.-Y. Daire et L. Langouët, *Les Pêcheries de Bretagne...*, *op. cit.*, p. 12.

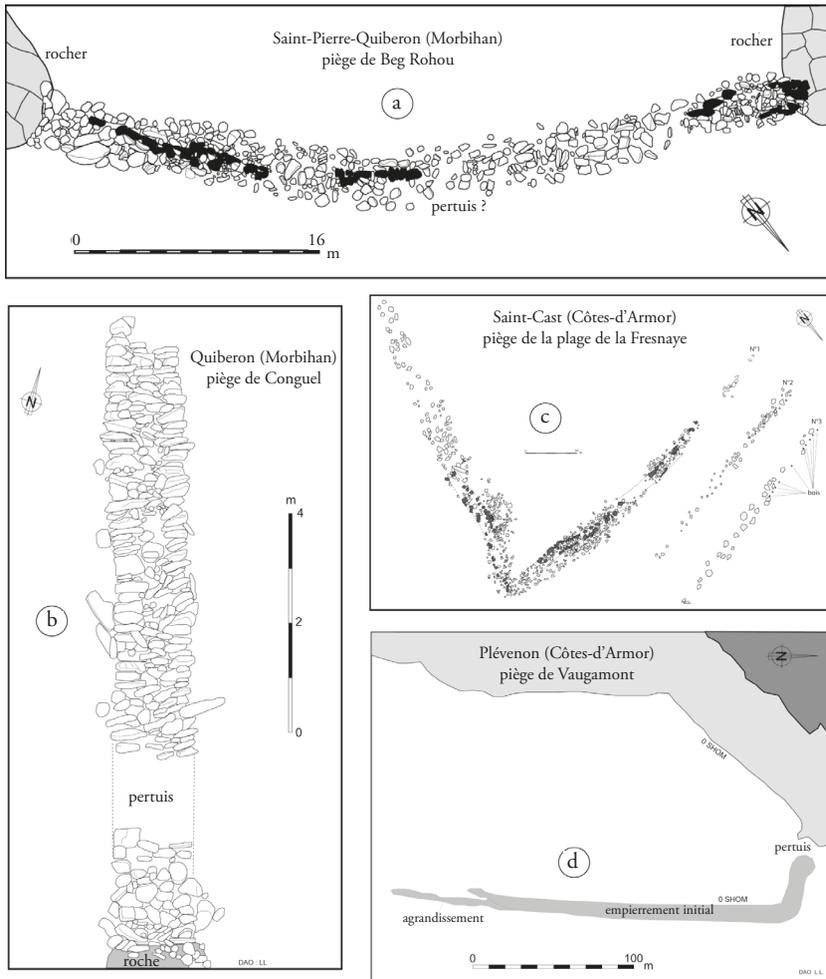


Fig. 3. Quelques exemples de différents types de pièges à poissons :  
 a : Saint-Pierre-Quiberon (56), Beg Rohou (type AC) ; b : Quiberon (56), Conguel (type AL) ;  
 c : Saint-Cast (22), La Fresnaye (type CL) ; Plévenon (22), Vaugamont (type DL).

quelques dizaines de marées par an<sup>60</sup>. Les barrages fonctionnels – qui découvrent à marée basse – se trouvent dans la partie inférieure des estrans, et ont un niveau de base compris le plus généralement entre le zéro SHOM et le niveau actuel le plus haut des basses mers de morte eau, ce dernier niveau correspondant aux pièges à poissons les plus récents. Pour apprécier globalement son ancienneté, nous

<sup>60</sup> En Bretagne, les marées sont de type semi-diurne et le nombre actuel de marées basses, par an, y est d'environ 700 ; B. Simon, *La Marée ; la marée océanique côtière*, Paris-Monaco, Institut océanographique, 2007, voir p. 25.

attachons à chaque piège à poissons la valeur (*NMP*) correspondant au nombre de marées annuelles où la structure serait potentiellement « opérationnelle » de nos jours (seuil du pertuis ou base du barrage accessible).

La phase d'acquisition des données est loin d'être achevée puisqu'à ce jour, 735 pièges localisés sur les estrans de Bretagne<sup>61</sup> nécessitent encore un travail de terrain. Au-delà des déplacements jusqu'aux sites, se pose le problème de l'accès, commandé par les marées, et donc limité en dates et en durée, en fonction des coefficients de marées. D'où l'importance d'un travail en réseau bénéficiant de l'aide d'informateurs et collaborateurs locaux, qui participent au programme et sont formés à une mission d'observation normalisée<sup>62</sup>.

#### Analyse des premiers résultats

Les pièges à poissons ne sont pas répartis régulièrement le long des côtes bretonnes (fig. 4). La densité la plus forte est observée dans les Côtes-d'Armor

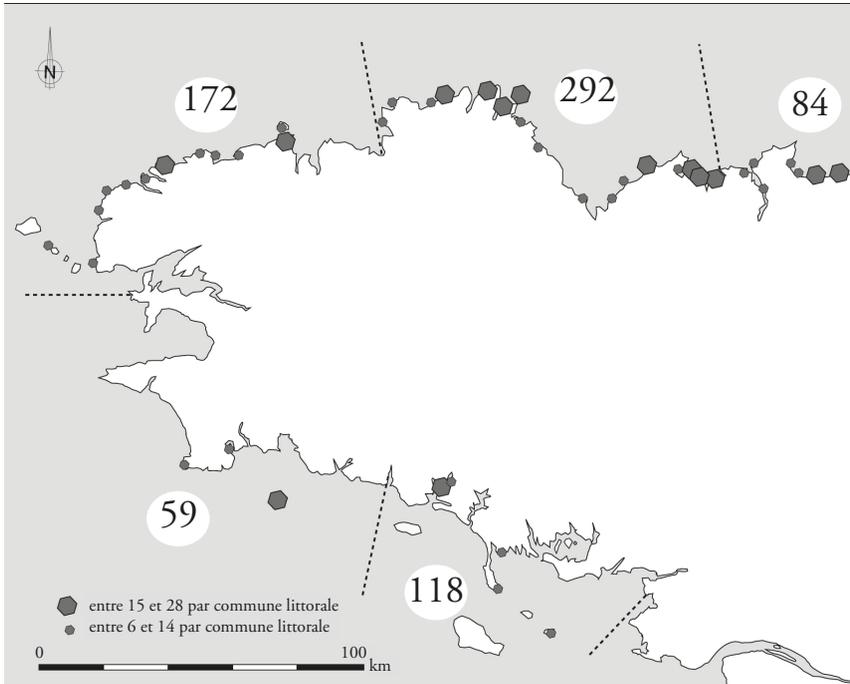


Fig. 4. Distribution des 725 pièges à poissons connus à ce jour sur les côtes de Bretagne, entre le Mont-Saint-Michel et l'embouchure de la Vilaine

61 L'intégration de la Loire-Atlantique dans cette base de données ajouterait au moins 145 pièges ; cf. Loïc Langouët, Yves Gruet et Marie-Yvane Daire, « Les pièges à poissons du littoral de la Loire-Atlantique », *Les Dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet*, 2010, n° 38, p. 5-15.

62 Loïc Langouët et Marie-Yvane Daire, « Méthodologie de caractérisation des anciennes pêcheries d'estran », *Les Dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet*, 2010, n° 38, p. 59-62.

où deux zones géographiques se distinguent particulièrement : l'une à l'ouest, de Penvenan à Paimpol, l'autre, à l'est, d'Erquy à Lancieux. Pour le Finistère, le littoral du Léon présente une densité beaucoup plus forte de vestiges que celui du sud du département, à l'exception des îles de Glénan. Les bouchots des estuaires du Blavet et du Scorff, localisés grâce aux rapports de Le Masson du Parc, ou par la prospection terrestre, représentent 26 % des pièges du Morbihan. Quant à l'Ille-et-Vilaine, plus de la moitié des pêcheries ou bouchots figurant dans la base *PEB* se trouvent dans la baie de Cancale.

42

82 % des barrages de pièges à poissons détectés à ce jour sont en pierres. Encore faut-il souligner que pour les 18 % restants qui correspondent à des pièges en bois et clayonnages, 15 % d'entre eux se situent dans la baie de Cancale et dans l'estuaire de l'Arguenon et sont surtout connus par les rapports d'inspection de François Le Masson du Parc. En Bretagne, les barrages en pierres les plus simples prennent appui sur des têtes de roches émergeant de la grève, au moins à l'une de leurs extrémités ; 97 % des structures ont un plan linéaire ou incurvé. Sur place, les observations permettent souvent de déceler l'ancienne existence d'un pertuis<sup>63</sup> grâce à une interruption marquée dans le tracé du barrage, par un aménagement transversal de pierres ou par une moindre densité des pierres. Son existence est liée au mode de récupération des prises, soit par une nasse<sup>64</sup>, soit par un filet. Mais certains pièges ne possédaient pas de pertuis : la porosité des barrages permettait cependant au biez de se vider partiellement en laissant subsister une petite mare en amont, ou « flaque ». Les poissons ou crustacés piégés étaient alors collectés par des petits filets comme ceux utilisés encore dernièrement sur les îles de Ré ou d'Oléron<sup>65</sup>. La présence de « flaques » permettait aussi aux poissons et alevins de survivre avant d'être repris par la mer à marée montante.

Les différences architecturales déjà observées sont étroitement liées à la nature des pierres utilisées qui proviennent toujours de gisements très proches. Lorsque les filons présentent des fractures quasi orthogonales, les pierres peuvent être utilisées comme des pierres de taille. Mais ce n'est pas toujours le cas : sur l'île de Groix (Morbihan), le schiste se délite en plaques qui ont été utilisées plantées de chant perpendiculairement à l'axe du barrage. Des dalles ont pu être utilisées pour réaliser deux parois de pseudocoffrages, entre lesquelles des galets et petites pierres ont été entassés ;

63 « Bouton » en Pays-de-Retz, « bouchot » à Ré, « porte », « bouchéreaux » ou « boucheaux », à Oléron, « guichet » dans la baie du Mont-Saint-Michel.

64 « Bourgne », à Ré et à Oléron, « bachon » dans la baie du Mont-Saint-Michel.

65 « Triouille » à Oléron, « trilla » à Ré.

la technique du coffrage en bois, tenu extérieurement par des pieux de bois, qui n'a été retrouvé qu'en un seul exemplaire, à Plougoulm (Finistère), est à rattacher au type précédent. Avec des pierres de forme banale, les anciens ont su réaliser des murets parementés de section rectangulaire, trapézoïdale ou semi-ovale. Ces derniers se caractérisent par des bases très larges. Les largeurs initiales des barrages, comprises entre 1 et 3 m, correspondaient à des sections rectangulaires, trapézoïdales ou hémicylindriques, pour des hauteurs de l'ordre de 1 m. Les barrages en pierres peuvent receler des pieux en bois qui servaient à leur consolidation que seuls des investigations exploratoires (sondages ou fouilles) peuvent permettre de déceler.

### CONCLUSIONS ET (SURTOUT)... PERSPECTIVES !

À ce stade des recherches, les pêcheries maritimes de Bretagne révèlent déjà certains aspects du peuplement côtier commun à plusieurs cultures : grâce à l'analyse de l'implantation des barrages et de leur architecture, on remarque d'ores et déjà une adaptation à l'environnement local, aux contextes géologiques et aux conditions morpho-sédimentaires : la présence de têtes de roches dans une grève semble influencer l'implantation de barrages, construits à l'économie en s'appuyant sur ces émergences, voire en profitant de pièges naturels ou en les complétant. D'autres aménageurs ont préféré implanter des pièges dans le haut des estrans, soit pour faciliter les collectes, soit pour pêcher préférentiellement certaines espèces de poissons ; le résultat est que ces pêcheries ne sont « efficaces » que quelques dizaines de marées par an, lors des grandes marées. Par ailleurs, les grandes pêcheries en bois, notamment celles en forme de « V », semblent logiquement caractériser les milieux sédimentaires, et cela quelle que soit l'époque de leur mise en œuvre. En effet, les premiers résultats des analyses morpho-typologiques des vestiges de pêcheries, au regard des grandes tendances de leur chronologie relative, nous incitent à penser que ces variations de plan et d'architecture sont moins conditionnées par le contexte chrono-culturel que par l'environnement local : géologie, matériaux disponibles, configuration de la côte, flux hydrodynamiques, topographie de l'estran, abondance de la ressource halieutique...

Dans son état d'avancement, l'inventaire des anciennes pêcheries maritimes de Bretagne a permis des études de synthèse dans quelques zones géographiques bien circonscrites, telles le Léon (Finistère), l'archipel de Bréhat, le Trégor et le Goëlo (Côtes-d'Armor) ou encore l'île d'Hoëdic (Morbihan)<sup>66</sup>. Ces

66 Marie-Yvane Daire et Loïc Langouët, « Dater les anciennes pêcheries par les niveaux marins : approche méthodologique et perspectives géoarchéologiques : le Bas-Léon, nord-Finistère,

différentes études ont d'ores et déjà démontré le lien qui existe entre le niveau d'implantation des barrages et la chronologie de ces pièges à poissons, compte tenu de la transgression marine des derniers millénaires<sup>67</sup>. Les travaux les plus récents sur les variations apparentes des niveaux marins<sup>68</sup> offrent des perspectives d'avancées dans l'identification des règles d'implantation des barrages et dans la datation précise des aménagements qui, pour l'heure, doivent rester prudentes.

Autre perspective envisageable à moyen terme, la datation directe de certains pièges est d'ores et déjà possible sur les vestiges de bouchots en bois, par le radiocarbone et, dans certains cas, la dendrochronologie. Dans le cas plus complexe des barrages en pierres, les perspectives se situent entre autres dans la découverte de matières organiques associées, ce qui suppose des investigations exploratoires plus lourdes : sondages ou fouilles.

44

Cette question de la datation est importante car, à terme, il s'agit de replacer ces structures de pêche dans leur contexte chrono-culturel et de pouvoir les relier aux sites littoraux auxquels elles étaient associées. En effet, c'est tout un pan de l'économie de subsistance des populations de la côte qui nous est livré par ces vestiges de pêcheries : non seulement les ressources marines – poissons et crustacés – ainsi récupérées ont pu avoir une certaine importance dans l'alimentation des populations mais, au-delà, elles ont pu participer à la vie économique et à certaines productions comme les salaisons ou produits dérivés ; les études archéo-ichtyologiques conduites parallèlement sur les restes de poissons issus de sites littoraux commencent ainsi à apporter des éléments analytiques très importants. Dans le paysage de la recherche archéologique et historique, c'est donc tout un pan nouveau de connaissance qui est en train de se construire et qui, à terme, nous éclairera sur les techniques de pêche et, plus largement, sur les relations entre l'homme et les ressources du milieu marin.

---

Bretagne », *Norôis*, n° 220, 2011/3, p. 69-93 ; Marie-Yvane Daire, Loïc Langouët, Jean-Luc et Marion Le Pache, « Les anciennes pêcheries d'estran de l'archipel de Bréhat », art. cit. ; L. Langouët, « Les pêcheries de l'archipel des Ebihens, Saint-Jacut-de-la-Mer (22) », art. cit., p. 57-85 ; Catherine Bizien-Jaglin et Loïc Langouët, « Les pêcheries ou pièges à poissons du Goëlo (Côtes-d'Armor) », *Les Dossiers du Centre régional d'archéologie d'Alet*, 2010, n° 38, p. 39-57 ; Marie-Yvane Daire et Loïc Langouët, « Les anciens pièges à poissons de l'île d'Hoëdic », *Melvan, La Revue des deux îles*, 2011, n° 8, p. 5-24.

67 Paolo Antonio Pirazzoli, *World Atlas of Holocene sea-level changes*, Elsevier oceanography series, 1991, n° 58.

68 Pierre Stéphan *et al.*, « Variations holocènes du niveau marin en Bretagne occidentale », dans Yohan Sparfel et Yvan Pailler (dir.), *Les Mégalithes de l'arrondissement de Brest*, Patrimoine archéologique de Bretagne, Saint-Malo, Coéd. ICB-CeRAA, 2010, p. 10-11 ; Pierre Stéphan, *Les Flèches de galets de Bretagne*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 66-72.